

Si un ou plusieurs membres de l'équipage d'un navire à quai dans le port du Havre ou du Havre Antifer présentent des symptômes pouvant laisser penser à une infection à la COVID-19, avant d'organiser une visite médicale à terre, vous devez systématiquement informer la Vigie de la Capitainerie (02.32.74.40.71 ) qui demandera un protocole au SAMU SCMN du Havre. Si l'infection au COVID-19 est avérée, vous devez demander au Capitaine du navire d'effectuer une DMS qui sera envoyée à l'ARS via S-Wing.